

Le « projet Alizés-Électrique » ou les paradoxes du rapport de développement

Sophie Caratini*

Anthropologue de la société maure et de l'histoire des rapports franco-mauritaniens depuis plus de trente ans, j'interroge actuellement les mécanismes contemporains de la reproduction sociale dans ces deux champs complémentaires de rapports. Ma réflexion s'élabore à travers un travail de médiation interne, d'enquêtes de terrain et d'analyses des diverses phases de conception et réalisation d'un programme d'électrification rurale financé par la France¹ dans le Trarza² et l'Adrar mauritaniens³. L'objet de l'investigation correspond donc peu ou prou à ce que Jean-Pierre Olivier de Sardan nomme la « configuration développementaliste », saisie ici dans ses manifestations sur le terrain mauritanien. La préférence néanmoins accordée à l'expression « rapport de développement » relève d'une double interrogation sur l'objet de la recherche – centrée principalement sur l'analyse des mécanismes de reproduction du rapport franco-mauritanien –, et sur la posture du chercheur – partie prenante dans la construction de ce rapport⁴ –. Cet article doit être considéré comme un moment de la pensée, inscrit dans un processus de recherche non encore abouti. Le propos n'est pas de faire l'analyse exhaustive – et encore moins « l'évaluation » – du « projet Alizés-Électrique » réalisé dans le Trarza par le GRET, de 1994 à 1998, qui ne figure ici qu'à titre d'illustration de mécanismes

* Anthropologue CNRS, Laboratoire CITERES, Université de Tours, 35 allée Ferdinand de Lesseps, 37204 Tours cedex 03.

1. La collecte des données et le travail d'analyse résultent d'une collaboration qui m'a été proposée en novembre 2001 par Alain Henry, directeur du département Infrastructures et Développement Urbain de l'AFD et chercheur associé à l'équipe « Gestion et société » du CNRS dirigée par Philippe d'Iribarne.

2. Les villages du Trarza actuellement concernés par l'électrification sont pour leur grande majorité peuplés de Maures (« noirs » ou « blancs ») arabophones, catégorie sociale complexe dont l'élite est politiquement dominante, et vers laquelle est redistribuée en premier lieu la « rente » du « développement », en particulier lorsqu'elle est captée par l'État, à quelques exceptions près.

3. Le travail de terrain effectué en janvier-février 2002, mai 2002, octobre-novembre 2003, avril-mai 2004, décembre 2004 et février 2005, s'est déroulé en collaboration avec un jeune chercheur associé au laboratoire CITERES de Tours (Mohamed ould Daf) et un socio-économiste (Isselmou ould Ahmednah), responsable du projet PRS1 (pompage solaire) financé par l'Union Européenne dans les années 90, puis assistant technique de l'ADER (Agence de Développement de l'Électrification Rurale), et actuellement à l'APAUS (Agence pour l'Accès Universel aux Services de base).

4. L'espace de cet article ne permet pas de développer cette question épistémologique qui s'inscrit dans le prolongement de l'approche réflexive présentée dans S. Caratini, *Les non-dits de l'anthropologie*, Paris, PUF, 2004.

dialectiques observés dans les pratiques d'une manière plus générale. Dans cette illustration, le parti pris⁵ repose pour l'essentiel sur la confrontation des récits reconstruits pour l'enquêteur⁶ par les Mauritaniens deux ans après le départ du « projet » (*i.e.* de l'équipe chargée de le mettre en œuvre) avec les discours véhiculés par le personnel du GRET à travers ses écrits pendant et après l'expérience (rapports internes destinés au bailleur de fonds français, approche réflexive postérieure ou « travail de capitalisation », et documents « en ligne »).

Historiquement, la notion de « bonne gouvernance » est indissociable de celle de « développement durable », mais l'usage de ces énoncés n'est pas toujours concomitant dans les discours⁷. Selon leur appartenance culturelle et/ou leur stratégie de positionnement dans le rapport de développement, certaines ONG privilégient l'une ou l'autre terminologie, à moins qu'elles ne les évitent ou au contraire ne les mélangent. Pourtant, le champ lexical qui apparaît corrélativement est toujours le même : « partenariat » généralisé entre les « acteurs », participation de la « société civile », « responsabilisation », « transparence », dialogue et réciprocité, respect des droits de l'homme etc. Ce parallélisme sémantique sous-tend l'idée qu'une « bonne gouvernance » devrait produire un « développement durable », et qu'à l'inverse il ne saurait y avoir de « développement durable » sans que soient respectés les principes de la « bonne gouvernance ». Tel est l'implicite du « projet Alizés-Électrique », comme le soulignent F. Billaud et A. Piveteau⁸ : « Le projet du GRET a réussi à insérer une problématique nouvelle pour les ONG : celle qui concerne la recherche de la « bonne structure de gouvernance. »

Pour avoir eu l'opportunité d'enquêter à Nouakchott et dans les villages du Trarza sur les conséquences sociales de ce « projet pilote » deux ans après le départ du GRET, je me propose de contribuer au débat sur les ONG en montrant, à travers l'exemple, quels effets de réel peut provoquer la projection, dans la réalité, des présupposés fantasmatiques de la « bonne gouvernance ». Mon point de vue est

5. Tout parti pris est susceptible de déplaire. Le texte de cet article a été remis, avant publication, à Philippe Lavigne Delville et Rodolphe Carlier, du GRET, qui contestent avec force une approche qui ne restitue pas la « vérité » historique, c'est-à-dire un discours également reconstruit *a posteriori* au GRET, et dont une synthèse a été rédigée sous le titre : « Alizés électrique 1995-2000. Histoire et enjeux d'une tentative avortée de construction d'un service durable d'électrification rurale en Mauritanie ». Ce texte propose une analyse rétrospective des erreurs d'appréciation et/ou des obstacles rencontrés en s'appuyant sur de nombreuses interviews soit de l'équipe du GRET, alors présente en Mauritanie, soit d'experts qui ont évalué le « projet » à ses différentes phases, mais aucune place n'y est accordée aux points de vue mauritaniens. Aucune « voix » mauritanienne n'apparaît dans cette reconstruction « historique », ni celle du directeur de l'Énergie qui a pourtant été le principal soutien du GRET, ni celles des deux permanents « locaux » engagés dans l'équipe qui continuent de travailler dans le domaine, ni *a fortiori* celles des villageois. Ce document montre à quel point l'approche réflexive effectivement importante au GRET relève d'une démarche qui, certes, donne des éléments d'information importants sur les difficultés rencontrées par l'ONG dans la poursuite de SES objectifs, mais ne dit rien des effets produits sur les populations. Ces effets, sont, à l'inverse, l'objet principal de mes enquêtes.

6. De fait de l'histoire de mes relations avec la Mauritanie, mes divers interlocuteurs m'ont accordé des statuts également variés, du plus lointain au plus proche, ce qui m'a permis d'accéder à plusieurs niveaux de discours.

7. Les guillemets qui accompagnent certains mots signalent le lexique en usage chez les « opérateurs » du « développement ». Langage de « spécialiste », ce lexique se rapporte à la fois à un code convenu de communication et à des représentations largement partagées.

8. Cf. Billaud F. et Piveteau A., 1999.

celui d'une anthropologie qui privilégie l'observation de l'ensemble des rapports – institutionnalisés ou non – construits entre les différents individus et groupes d'individus impliqués dans une opération « d'Aide au développement ». Dans cette perspective, le « projet Alizés-Électrique » est considéré comme un phénomène social total⁹ dont l'analyse des effets permet de dégager quelques pistes de recherche sur les mécanismes de production et de reproduction du rapport de développement.

Échec ou résistance ?

Les logiques de domination – et d'opportunité – inscrites dans le rapport de développement produisent structurellement des logiques d'opposition – et de récupération – qui apparaissent en creux dans les discours développés depuis les années 90 sur « l'échec » de la plupart des « projets » relatifs aux « services de base » (eau, électricité) dans les zones rurales des pays « en voie de développement ». À défaut d'effectuer une véritable analyse de l'ensemble des rapports et de leur positionnement à l'intérieur de la configuration sociale définie par « l'Aide au développement », ce qui mettrait au jour leurs propres contradictions, les grandes Agences se limitent à émettre, en direction de leurs services, un « impératif de résultats ». Aggravé par l'accroissement de la compétition sur le marché des « projets », cet « impératif de résultats » issu de leur principale source de financement tend à crispier l'ensemble des concepteurs privés et publics de « l'Aide » sommés en permanence « d'innover », ce qui provoque un surdéveloppement de l'imaginaire technico-gestionnaire. Soumis à des pressions multilatérales et multiformes, les « experts » et/ou responsables de « projets » transfèrent le poids des forces qui les écrasent sur les « bénéficiaires », ce qui se traduit, dans les schémas, par une accentuation de l'« appui » (au « développement »). Après avoir constaté l'impossibilité de générer, par le seul apport technologique, des formes positives d'autogestion, les ingénieurs s'attachent, depuis une dizaine d'années, à fomentier des systèmes d'autocontrôle pour protéger leurs machines. Pour « réussir » – ou tenter de prévenir l'échec –, les schémas techniques sont doublés de schémas de transformation de la société : il ne s'agit plus seulement de « gérer » les biens – les équipements, l'argent – mais de « gérer » les personnes. Le financement du « progrès » est désormais conditionné par la soumission des populations à des modèles d'organisation issus d'une pensée technico-gestionnaire unique qui met les individus « sous contrat » et distribue les droits et les devoirs de chacun, y compris celui de la sanction¹⁰. La question, qui relève de la souveraineté de l'État, devient évidemment politique lorsque l'intervention s'effectue dans le domaine des « services publics ».

Devant la propension des « projets » à court-circuiter les autorités locales (en particulier les préfets) à tous les niveaux de l'appareil politique (tout en se réservant

9. Au sens que Marcel Mauss donne à cette expression, cf. Mauss M., 1923-1924.

10. Le nouveau schéma de « gestion » du projet Alizés-Électricité conçu par IED dans le prolongement (et en rivalité) avec celui du GRET est un modèle du genre. Voir « Guide d'opération pour le volet kits solaires », version finale, juillet 2001.

quelques « alliances » privilégiées, plus souvent du côté des élus, qui ne représentent qu'un parti, ou parfois des chefs traditionnels), les forces sociales se réorganisent. La compétition entre les bailleurs d'une part, et la non-efficacité avérée de la quasi-totalité des opérations d'autre part, créent une brèche dans laquelle les pouvoirs publics des pays « bénéficiaires » tentent de se glisser pour se renforcer. Le cas mauritanien est un bon exemple de ce mouvement de résistance qui prend de multiples formes dans le pays, dont la plus immédiatement perceptible, aux yeux des étrangers, est la recomposition des institutions. L'État, par l'intermédiaire d'une succession de réformes, montre qu'il n'entend pas se laisser dessaisir de sa mission de service public ni de son rôle de « régulateur » de la « société civile » et du marché. Pour ce faire, il retourne contre les « projets » toutes les armes dont ils usent : la création de nouvelles instances, des remaniements structurels, une terminologie, des procédures, et l'instauration de règles auxquels doivent à leur tour se plier les « opérateurs du développement » dont les mouvements sont de plus en plus bridés à défaut de pouvoir être coordonnés. Si les mots sont repris de part et d'autre et que chacun jure par ses grands dieux que son but est bien d'aboutir à une « décentralisation » fondée sur le « développement durable » de « services marchands », tout le monde sait que la véritable question est escamotée puisqu'aucune infrastructure ne peut être mise en place sans une importante subvention extérieure, que la plupart des équipements et des savoirs techniques sont importés, et qu'un pourcentage substantiel de l'argent « décaissé » par les pays « développés » repart... dans ces mêmes pays « développés »¹¹.

Le GRET est, en Mauritanie, parmi les premières ONG à avoir tenté d'appliquer, dans ses interventions concrètes, le principe de l'approche technico-gestionnaire : au début des années 1990, une équipe basée à Nouakchott s'évertue à faire passer dans les faits les schémas techniques et de gestion d'un « projet Alizés-pompage » dans la zone rurale la plus proche de la capitale, le Trarza. « Alizés-Électrique » sera le prolongement de ce premier « projet ». Dans les deux cas, il s'agit d'implanter des éoliennes dans les villages. Les premières sont destinées à produire une énergie de pompage de l'eau potable, tandis que les secondes seront couplées à un système de charge de batteries, elles-mêmes devant alimenter le soir, pendant quelques heures, des « kits d'éclairage » fixés dans les habitations (une ou deux ampoules et prises). Il s'agit donc d'importer une « technologie appropriée » – des machines – qui va permettre l'exploitation d'une énergie « renouvelable » – le vent –, d'abord pour puiser l'eau, puis, ultérieurement, pour recharger des batteries.

Les documents du GRET font état d'un challenge technique, couplé à un challenge gestionnaire. La question de la pérennité de la première opération, « Alizés-pompage », y est résolue par l'élaboration d'un modèle de « gestion » économique et sociale qui sera repris, dans ses grandes lignes, au moment de la conception du

11. L'idée que « l'Aide » est prédatrice est largement admise en Mauritanie. De l'avis d'un « expert » mauritanien et de plusieurs membres de l'administration interrogés à ce propos, le taux d'argent qui « repart » ainsi peut atteindre jusqu'à 80 %. En fait, personne ne peut fournir la réalité des chiffres, mais cette « croyance » – fondée ou non –, est inscrite dans le rapport de développement et participe à façonner les comportements.

« projet Alizés-Électrique ». La machine oblige à « réguler » les relations entre les usagers ? Le « projet » va créer des « coopératives de bénéficiaires » et/ou « comités d'usagers » avec un président et un vice-président. Le fonctionnement du système nécessite de l'argent et des compétences techniques ? Le comité d'usagers désignera un trésorier et un gérant, que le « projet » va « former ». Il faut prévoir des pièces de rechange et entretenir régulièrement la machine ? Le « projet » va former des Mauritaniens qui vont créer une « entreprise privée » capable de fabriquer les composants les plus simples, et d'assurer la maintenance des éoliennes. Les villageois vont devoir faire appel à l'entreprise privée à chaque panne ? Le « projet » va créer une « coopérative régionale » formée de représentants des comités qui va centraliser l'argent des usagers, promouvoir le principe des contrats de maintenance annuels, et veiller à ce que l'entreprise respecte les termes du contrat. La législation n'autorise pas les associations de droit privé ? Le « projet » va négocier avec le gouvernement pour que l'existence de la coopérative soit légalisée. Les fonds de renouvellement de la machine doivent être épargnés ? Le « projet » va chercher une banque locale qui pourra s'en charger etc. La « bonne gouvernance » est manifeste au niveau du schéma : l'État n'intervient pas directement dans le processus et le « service public » est là, « décentralisé », « privatisé », « géré » par des « partenaires » de la « société civile » qui s'arrangent entre eux et dans la « transparence ».

Sur le terrain, l'installation d'éoliennes sur les forages et le travail de mobilisation des populations effectué par l'équipe du GRET donne, au début, des résultats positifs. Les machines sont neuves, la saison est favorable, l'eau monte, les villageois, émerveillés, sont faciles à « gérer ». Le responsable du projet « croit » de plus en plus que l'énergie éolienne est LA solution. Très rapidement, une recherche parallèle de financement du volet électricité est lancée. Le moment est propice : on parle de plus en plus, dans les conférences internationales, de l'épuisement prévisible des nappes de pétrole, des dangers de l'énergie nucléaire, des méfaits de la pollution sur l'environnement, des trous dans la couche d'ozone, etc. Proposer d'installer à titre expérimental une « électrification rurale non polluante » dans une vingtaine de villages sahariens, c'est apporter de l'eau au moulin des promoteurs de « biens publics » en même temps qu'une bonne opportunité de « décaissement ». Voilà un argent bien placé, qui servira à quelque chose, nul n'en doute. « Électrification rurale » est peut-être un grand mot pour désigner ce qui, dans les faits, ne pourra alimenter que quelques ampoules et prises pendant quelques heures chaque jour, mais qu'importe, « l'objectif de développement », qui apparaît sur les documents contractuels et qui est repris comme un leitmotiv en tête de tous les rapports du GRET, est formel : il s'agit de « *Promouvoir le développement durable, par l'amélioration de la qualité de la vie et de la situation socio-économique des populations rurales, à travers la mise en place et la diffusion à l'échelle locale et nationale de petits équipements décentralisés de production d'énergie éolienne pour participer aux efforts visant à l'atténuation du réchauffement de la planète.* » Rapportée au degré de pollution émis par des villes comme Rome, Paris, Bangkok ou New York, cette mobilisation des villageois du désert dans la lutte

contre le « réchauffement de la planète », laisse quelque peu rêveur... Mais l'argument était sans doute nécessaire pour justifier l'origine des fonds, 2,2 millions de dollars (10,6 millions de francs de l'époque) finalement alloués par le GEF, le Fonds Mondial pour l'Environnement créé en 1991, soutenu par la Banque Mondiale à l'issue du Sommet Planète Terre de Rio en 1992, et gérés par le PNUD.

Au plan financier, des calculs prévisionnels présentés dans les documents mettent en avant les prix de vente de l'énergie. Depuis quelque temps, les « experts » s'accordent en effet à penser que lorsqu'on « donne », les heureux bénéficiaires du don ne peuvent pas acquérir la conscience de la valeur du matériel qui leur est ainsi gracieusement offert, et négligent de l'entretenir, voire le détériorent rapidement. Pour qu'ils modifient leurs comportements, « il faut » qu'ils payent. Des « études » sur les dépenses en éclairage des villageois – donc sur leur pouvoir d'achat –, concluent que l'énergie utilisée dans les villages est une énergie « chère » (piles, bougies, pétrole), et que le système de recharge de batteries à une éolienne que le vent fait tourner va produire un éclairage non seulement meilleur, mais « moins cher ». Les montants relatifs aux équipements sont détaillés, le pourcentage qui reviendra au gérant – présenté comme l'homme clé du système – également, mais le coût de la mise en place de l'ensemble de ce « service », c'est-à-dire l'argent dépensé par « le projet » pendant le temps de son intervention, est dissocié de la démonstration. Pourtant, il est loin d'être négligeable. Au jour de son départ, l'ONG laisse sur le terrain un matériel évalué à 377 359 dollars (2 millions de francs de l'époque) soit 25,7 % de sa part de budget, et 18,8 % du total des fonds alloués par le GEF. C'est dire que le « projet », dans toutes ses composantes (l'agence locale du PNUD, le GRET, maître d'œuvre délégué, et le maître d'ouvrage, le ministère de l'Hydraulique et de l'Énergie) aura coûté en fonctionnement, équipement, salaires, études, expertises, réunions etc. un peu plus de 1,6 million de dollars¹² ! Ces chiffres, littéralement confondants, interrogent cette fois non plus sur les enjeux politiques cachés de « l'Aide », mais sur ses enjeux économiques. Qui donne combien à qui et pourquoi ? Qui aide qui ?

Quand on sait, en outre, que le GRET, à l'issue de la phase « pilote », a échoué à remporter l'appel d'offre de l'assistance technique de la phase suivante, devant IED, un bureau d'étude dont les coûts se sont révélés nettement inférieurs au moment du dépouillement, on est conduit à s'interroger sur la valeur, en termes d'économie, du positionnement idéologique « non-lucratif » qui définit les ONG¹³.*

Ces pratiques, apparemment banales au sein du rapport de développement, n'empêchent pas qu'une formidable énergie ait été dépensée par les personnes,

12. 292 000 dollars pour l'agence locale du PNUD, 206 000 dollars pour la direction de l'énergie et un peu plus de 7,7 millions de dollars pour le GRET (chiffres fournis par Philippe Lavigne Delville, du GRET).

13. Le statut, en réalité, est fiscal, mais il est justifié par une intention militante de générosité, qui suppose une part de « don gratuit », contrairement au statut de « bureau d'études », qui pour sa part légitime la facturation de toutes les interventions (ce qui se traduit souvent par une demande « d'avenants » à répétition au fur et à mesure de l'avancée des « projets », qui met alors les bailleurs dans la quasi obligation d'augmenter au coup par coup le montant du financement initialement négocié).

* Note de la rédaction : ce propos, qui n'engage que la responsabilité de son auteur, est contestée par le GRET qui pourra, le cas échéant, s'exprimer sur ce sujet.

souvent avec enthousiasme et conviction. En l'occurrence, « l'Aide » apportée par le « projet Alizés-Électrique » pendant quatre ans s'est traduite, en plus du « don » des premiers équipements, par une somme importante de travail fournie par l'équipe du GRET et son personnel mauritanien pour choisir le matériel, l'acheter, le faire acheminer, implanter, négocier avec les fournisseurs, impulser la création d'une entreprise privée par l'apport d'une formation technique, passer régulièrement dans les villages expliquer le fonctionnement prévu, recueillir les demandes, susciter l'organisation des comités, former les gérants à la petite maintenance, l'entretien des batteries et la tenue des registres, contrôler les installations, vérifier le matériel en service, réparer les pannes, recueillir les sommes prévues pour négocier avec les banques l'établissement du fond de roulement, débattre pendant plusieurs années avec les élites villageoises et leurs correspondants citoyens pour faire aboutir le projet de coopérative régionale, etc. Ce qui s'énonce au niveau des schémas comme un ensemble de tâches à accomplir est assurément une gageure d'autant qu'à tout cela il convient d'ajouter la rédaction des rapports, les réunions d'équipe, la réflexion sur le processus en cours, les comptes rendus à faire à la direction du GRET, les positionnements sociaux à consolider vis-à-vis de la société mauritanienne et dans le cercle des « expatriés », etc. Donc beaucoup d'argent, beaucoup de temps et beaucoup d'énergie ont été dépensés.

Au niveau politique, et en accord avec la philosophie générale du GRET, l'équipe en place s'est efforcée d'imposer sa propre conception de la démocratie. Cet ethnocentrisme de la pensée semble une tendance forte de la posture du GRET, qu'on retrouve connotée dans le double implicite de l'expression « développement équitable »¹⁴ par laquelle sa direction redéfinit en 2002 la position politique de l'ONG et ses axes stratégiques¹⁵. Dans les « coulisses », le discours de la direction est très clair¹⁶ : sur le terrain mauritanien, la connaissance des mécanismes culturels et sociaux acquise par le personnel permanent de l'ONG doit orienter les choix de manière à éviter que des fonctions de responsabilité liées au « projet » soient attribuées aux organisations préexistantes là où elles seraient susceptibles d'apporter un surcroît de bénéfice et de prestige à une autorité considérée comme « non démocratique ». Il convient également d'identifier puis de se méfier de telle personnalité locale dont on saurait « pertinemment » qu'elle est « tribaliste », suspectée de fonctionnement « clientéliste », ou pire de pratiques de « détournements ». Éviter que les pouvoirs locaux s'approprient par trop le « projet » en s'arrogeant la fonction de défenseur des « usagers » est une des méthodes préconisées par le

14. L'adjectif « équitable » comme celui de « décentralisé », contient une ambiguïté. On ne sait pas s'il s'agit d'établir une « équité » dans la société « bénéficiaire » ou entre l'ensemble des sociétés du monde. De même, « décentralisé » est parfois utilisé dans le sens d'une technique, alors que l'usage dominant du terme se réfère à une organisation politique.

15. Cf. Allou S., 2002.

16. Conviée le 12 janvier 2001 à présenter à grands traits la société et la culture mauritanienne dans un séminaire sur la « technique de montage des projets » organisé par le GRET, à l'Institut Français d'Urbanisme de Champs-sur-Marne, à l'intention d'étudiants en DEA d'Urbanisme en partance pour la Mauritanie (Projet d'étude du plan urbain de Nouakchott), il m'a été donné, à l'issue de la séance, d'entendre Serge Allou, directeur du GRET, défendre avec conviction cet aspect volontariste – ou militant ? – et prétendument « politiquement correct » des stratégies d'intervention du GRET au niveau du « terrain » mauritanien.

GRET pour favoriser le « désengagement de l'État » que « recommandent » les « experts » des grandes Agences. En quelque sorte, l'ONG se propose ni plus ni moins de « démocratiser » à la place de l'État en maintenant certains de ses représentants à l'écart de ses affaires villageoises... Quel que soit le bien-fondé des discours que les « expatriés » produisent sur la société locale, sont-ils si bien placés, dans le rapport de développement qu'ils participent à produire, pour juger de ce qui est « démocratique » ou non, « équitable » ou non ? Quelle légitimité ont-ils pour s'arroger le droit d'exercer, à travers leurs « projets », un tel pouvoir d'intervention sociale et politique ? De plus, comme les informations relatives aux rapports de forces locaux leur sont données par les Mauritaniens des réseaux dans lesquels ils sont insérés – on ne peut pas « agir » dans un pays étranger sans avoir noué des relations sociales –, leurs appréciations sont doublement partisans. Un tel parti pris ne pouvait que renforcer des clivages latents.

Les propos qui m'ont été tenus par les villageois lors de mes enquêtes montrent que cette « démocratisation » introduite avec les « comités d'usagers » a créé des désordres, et par endroits des conflits difficilement réparables. Alors que, finalement, seul le « gérant » était chargé de tâches réelles, les titres ronflants de « président », « vice-président » et « trésorier » ont apporté dans les esprits des confusions, engendrant des obligations inextricables des uns par rapport aux autres. Les « comités de gestion », plus encore que les « coopératives villageoises », doublent les organisations sociales et surtout politiques existantes sans tenir compte des clivages qui les traversent, et créent un second lieu décisionnel, qui ne recoupe pas toujours exactement le premier qui est généralement plus étroit, et de surcroît hiérarchisé. Considérer qu'il suffise que le « président » soit dans la *jemaa* – l'assemblée des hommes –, pour régler la question de l'adhésion des villageois au « projet » ne résout rien puisque tous les chefs de famille y siègent, et que les *jemaa* sont des lieux de conflits perpétuels qui s'estompent face à l'étranger et reprennent dès qu'il a tourné le dos. Donner à quelqu'un un titre – sans véritable fonction ni *a fortiori* de « moyens » – met immédiatement en action la dynamique sociale, dont l'orientation est largement prédéfinie par les logiques structurelles inscrites dans le système de parenté et d'alliance qui contraint les comportements. Tel gérant a préféré quitter le village plutôt que de porter le poids de l'humiliation d'une situation dans laquelle sa fonction l'a mise (devoir réclamer de l'argent à ses beaux-parents, devoir sanctionner la femme du président du comité qui de son côté n'a pas compris que l'éolienne n'appartenait pas à son époux etc.), et comme il avait été « formé » par le GRET, il est parti travailler en ville ; tel autre a dû payer pour toute sa parenté pour éviter que la honte ne rejaillisse sur lui, et a dû vendre « tout son troupeau » (en réalité trois chammelles, pour payer les notes d'électricité des femmes dont il était l'oncle maternel, donc qu'il ne pouvait contrarier sans déchoir, et qui avaient inconsidérément multiplié les ampoules dans leurs installations). Un gérant, qu'on avait placé là sans qu'il ait de liens avec le terroir a pris la fuite avec la caisse (il était issu d'un village voisin, « tout le monde le connaît », mais « personne ne peut rien lui dire », et *a fortiori* rien récupérer, d'autant que rien n'a été signé, il n'y a pas de « preuves »). Telle instance locale, écartée des prises de

décision, a entrepris d'autres actions pour rétablir son influence ou réparer la blessure de l'honneur. Telle autre personnalité qui aurait pu intervenir pour aider les villageois en panne après le départ du GRET s'est désintéressée du problème parce qu'elle n'avait pas été conviée à y prendre une place à la hauteur de son rang. Des jalousies ont été suscitées, des froissements ont été ressentis, susceptibles de provoquer des oppositions sourdes et d'affecter les relations villageoises en général. Des discussions à n'en plus finir ont opposé les familles, des femmes se sont heurtées, des enfants se sont bagarrés. Certains se sont plaints de ne pas avoir le contrôle des fonds qu'on leur demandait de verser en prévision du renouvellement du matériel, considérant que ce qu'ils avaient épargné pendant les premières années était une somme largement suffisante pour payer de nouvelles batteries, or le stock qu'on leur a finalement apporté s'est révélé défectueux, ils auraient préféré s'occuper eux-mêmes de leurs affaires, etc.

En février 2002, au moment de mon premier passage, le rapport de confiance long-temps maintenu entre le « projet » et les villageois s'était effondré, et la plupart des gens qui s'étaient investis dans l'affaire (présidents, trésoriers et surtout gérants) voulaient jeter l'éponge. L'une des premières tâches de l'agence chargée de poursuivre le programme d'électrification (l'ADER) a consisté à « réhabiliter »... la relation, c'est-à-dire à vaincre les résistances construites au moment de l'échec du « projet » précédent et inscrites de manière « durable » dans les positionnements (rejet de la technologie, rejet du système de gestion). Personne ne contestait le principe de l'échange marchand, mais chacun suspectait tout le monde, et les différences de prix établies par le GRET entre les villages avaient laissé le souvenir d'une injustice flagrante (le prix individuel avait été fixé dans chaque village en proportion du nombre d'usagers). Au niveau technique, 80 % des éoliennes étaient en panne et tous les lots de batteries à remplacer. Les villageois, ayant goûté quelque temps aux bienfaits de l'éclairage électrique étaient amers, et ne croyaient plus du tout en l'efficacité des « comités » et autres « coopératives » imposés par le « projet ». Il m'a été expliqué que la notion de « coopérative » pouvait être utile aux femmes qui n'ont pas, traditionnellement, d'instance de regroupement, mais pas aux hommes qui ont des assemblées et leurs propres modes d'organisation politique et économique (et qui ne vont certainement pas se laisser organiser de l'extérieur comme des femmes). En réalité, la coopérative régionale créée par « Alizés-pompage » n'a jamais étendu son activité aux installations électriques, d'autant que l'entreprise mauritanienne originellement initiée par l'équipe du GRET avait entre-temps fait faillite et que le consortium d'entreprises créé pour « Alizés-Électrique » n'a jamais fonctionné, les entreprises se querellant sur la responsabilité des pannes et refusant d'intervenir sur le terrain. L'équipe du GRET, jusqu'à son départ, a dû effectuer la totalité de la maintenance de l'ensemble du système, assister les « gérants » et autres « animateurs » dans leurs tâches, et même se substituer à la banque en assurant le relais du financement des investissements. Quelle « durabilité » de son « projet » l'ONG pouvait-elle espérer dans ces conditions ?

Deux autres obstacles à la pérennité du système ont été évoqués par les villageois. Le premier est qu'on ne saurait mettre sur le même plan les besoins en électricité et en eau potable. En pays maure, seule l'eau peut générer une dynamique

véritablement « collective ». Dans le désert, l'eau potable est une ressource rare qui induit traditionnellement une communauté de droits. Personne ne saurait en être privé, car l'eau, c'est la vie, partant la survie du groupe, alors que l'électricité apparaît comme un luxe individuel dont la nécessité n'est pas partout appréciée de la même manière : « *Allah a créé le jour et la nuit. Le jour pour les activités, et la nuit pour dormir. Peut-on faire le jour la nuit ? Serons-nous plus heureux ? Nous avons beaucoup débattu la question. Le soir, le ciel est beau, il y a les étoiles, on est en paix. N'est-il pas risqué de rompre la paix ?* »¹⁷ Le second obstacle est la technique du point de charge et le transport des batteries. Dans les villages du Trarza à l'habitat souvent très dispersé, la distance à parcourir à pied, dans du sable meuble, en portant une batterie solaire est apparue très contraignante. Aux « corvées » d'eau, s'est ajoutée la « corvée » des batteries. Parfois portées à dos d'âne, parfois traînées dans des paniers, ou laissées à la charge des enfants, les batteries ont été malmenées. Contrairement à ce qui est affirmé dans la plupart des rapports, les difficultés de « recouvrement » ne semblent pas devoir être mises au compte d'une « mauvaise volonté » des « bénéficiaires » mais de leur juste appréciation de la « qualité du service ». Dans la plupart des villages « pilotes », les paiements se sont arrêtés quand les lampes se sont éteintes.

Dans ses derniers rapports, puis plus tard dans son retour sur l'expérience, le personnel du GRET produit une tout autre analyse. Quatre arguments sont avancés pour expliquer l'échec de l'entreprise. Le premier est technique : le choix des éoliennes a été fait sans qu'aient été suffisamment mesurés les aléas du climat, c'est-à-dire la qualité du « gisement éolien » : dans l'intérieur des terres, le vent n'est pas régulier, et surtout chargé de sable. Le matériel s'use très vite, les pannes sont nombreuses et, en certaines périodes, plusieurs semaines peuvent s'écouler sans un souffle de vent, alors que brutalement une tempête de sable peut s'abattre avec violence. Le second est pratique : le système de charge de batteries était lourd pour les villageois, les batteries ont été épuisées bien avant la date prévue. Le troisième est gestionnaire : les gérants compétents ont été difficiles à trouver, le recouvrement était difficile. Le quatrième, qui est le plus développé dans les discours, est politique : dès que les éoliennes ont été installées, alors que les batteries étaient neuves et que l'équipe du GRET, occupée à mettre en place les instances de « gestion » du « projet », était très présente dans les villages, assurant une « maintenance de proximité » des équipements quasi-permanente, le gouvernement mauritanien a entrepris une « recomposition institutionnelle » des services de l'eau et de l'électricité qui est venue compliquer l'intervention, obligeant l'ONG à effectuer en conséquence une importante négociation de repositionnement.

De fait, la réaction du gouvernement mauritanien devant ce qui apparaît de prime abord comme une « réussite », se traduit par une nouvelle demande « d'Aide » qui interpelle l'ancien colonisateur (*i.e.* l'AFD et les intérêts français) pour financer une phase d'extension de l'expérience. L'AFD accepte, mais pour dégager sa responsabilité en cas d'échec (et/ou limiter l'autonomie d'action du

17. El-Haj el-Mechri, jeune cheikh de la Zaouia de Ma'ta moulana, Trarza, Mauritanie.

GRET ?), elle conditionne son « aide » à l'inscription du « projet » dans le ministère de l'Hydraulique et de l'Énergie, ce qui impose la création d'une nouvelle structure « d'électrification » à l'intérieur de l'appareil d'État. À l'issue de la négociation, le Président de la République promet à la population de mettre en œuvre un programme d'électrification rurale de grande ampleur. L'argument n'est pas seulement électoral, comme le prétendent la plupart des documents, il est la manifestation patente des rapports de force qui structurent le rapport de développement et que la quasi-totalité des analyses occultent. L'État mauritanien reprend au GRET le rôle de maître d'œuvre, et délègue la maîtrise d'ouvrage d'un programme d'électrification de 3 500 villages à une nouvelle cellule implantée à la direction de l'énergie : la CELED (Cellule d'Électrification *Décentralisée* – remarquer le paradoxe...). Puis il dégage des fonds propres pour participer de manière substantielle au financement de ce programme : le FERD (Fonds d'Électrification Rurale Décentralisé). Tout cela prend évidemment du temps, or le contrat du GRET est arrivé à expiration début 1998. Mais l'AFD soutient le « projet » (puisque'elle souhaite le récupérer), donc soutient le GRET. Après quelques mois de situation de rupture de financement, l'ONG, qui a maintenu son équipe en place sur ses fonds propres, obtient de l'AFD un contrat de « gré à gré » pour « aider » le gouvernement à initier la nouvelle structure. La CELED, qui dépend de la direction de l'Énergie (dont le directeur est depuis des années favorable au GRET) est dirigée au départ par l'un des deux salariés mauritaniens... du GRET qui est donc chargé de mettre en œuvre, avec l'aide de ses anciens employeurs, une nouvelle phase d'électrification rurale baptisée « projet Alizés-Électricité », et conçue comme la diffusion du « projet » précédent à une échelle plus vaste. Mais le pouvoir du directeur de l'Énergie n'est pas discrétionnaire... Il ne peut empêcher qu'un nouveau directeur soit nommé par les plus hautes instances de l'État, et que l'ancien salarié du GRET recule au poste de « directeur-adjoint » et perde tout pouvoir décisionnaire. Devant ce retournement magistral de la « gouvernance », le GRET réoriente sa posture et affiche un nouvel objectif : « construire des services durables accessibles à tous »¹⁸, tout en faisant pression¹⁹ sur l'AFD pour qu'elle impose au gouvernement mauritanien de transférer la maîtrise d'ouvrage de l'électrification rurale à une agence indépendante, donc à une ONG « locale », à créer. Il s'agit de faire appliquer les principes de la « décentralisation » et de la « privatisation » des « services publics », et d'étendre à l'électricité rurale le modèle adopté pour l'eau potable (qui depuis quelque temps dépend d'une agence autonome au statut d'ONG). L'objectif de cette manœuvre, à laquelle se joint finalement l'AFD, est désormais de « sortir » la

18. Cf. Allou S., 1998.

19. Là encore il s'agit d'une reconstruction de l'histoire, mais cette fois du personnel de l'AFD en poste à Nouakchott à l'époque qui a rapporté aux enquêteurs le fait que le responsable du GRET « venait pleurer tous les matins dans son bureau » pour que l'AFD contraigne le gouvernement mauritanien à créer une agence indépendante, ce qui lui aurait permis, si elle conservait le contrat d'assistance technique, de continuer à mener le processus qu'elle avait engagé. Le personnel du GRET qui récuse aujourd'hui cette interprétation fait de son côté apparaître dans son « travail de capitalisation » le regret que l'AFD n'ait pas fait « pression » sur le gouvernement mauritanien au moment de la nomination du (second) directeur de la CELED, ce qui montre finalement que d'un côté comme de l'autre on considère que « faire pression » – donc s'ingérer – est une pratique légitime, si ce n'est une évidence.

CELED du ministère de l'Hydraulique et de l'Énergie, et, ce faisant, de libérer l'assistance technique française de la subordination à la hiérarchie mauritanienne dont les modes de fonctionnement paraissent par trop « aléatoires »²⁰... Les « procédures » de « l'Aide » accordée par les bailleurs étant fondées sur le principe des « conditions suspensives » réactivées à chaque étape du « décaissement », il n'est pas trop difficile à l'AFD d'imposer la création de cette nouvelle agence dont les documents contractuels sont préparés par la CELED en collaboration avec son assistance technique, à savoir... le GRET.

L'ADER (Agence de Développement de l'Électrification Rurale) est donc officiellement créée le 11 mai 2000, et se voit attribuer par le gouvernement la gestion du FERD qui centralise les dotations mauritaniennes et étrangères, d'un immeuble de bureaux, des équipements de la CELED, et de son personnel. Le directeur général est nommé par le Président de la République, alors que statutairement il devrait l'être par le conseil d'administration, ce qui montre la nature toute relative de cette « autonomie » de la nouvelle agence et de son caractère « d'ONG locale », partant de la « décentralisation » effectuée. Le précédent directeur de la CELED reste dans la place, il est « mis à disposition » et devient « directeur financier », tandis que son adjoint, l'ancien salarié du GRET devenu fonctionnaire depuis son passage à la direction de l'Énergie, est également « mis à disposition » et remonte au poste de « directeur technique ». Or quelles sont les relations de cet ensemble de personnes, triple direction d'un côté et salariés de l'autre, avec le gouvernement et en particulier avec les dirigeants des différentes instances concernées par l'opération ? Quelle est la place du nouveau directeur général dans l'ensemble des forces politiques locales, qui, que représente-t-il ? L'affaire est ici mauritano-mauritanienne. Dans ce pays où les formes de cloisonnement des forces sociales ne correspondent pas à la répartition des fonctions politiques ou économiques, comme elles ont tendance à l'être dans les sociétés occidentales, la logique des interdépendances inter-individuelles et inter-communautaires est indéchiffrable aux yeux des étrangers. De son côté l'AFD se désolidarise du GRET, du moins dans les apparences, et affiche une neutralité ostensible qui se traduit dans les faits par la proposition de recourir à un appel d'offre pour que soit désigné, dans l'esprit d'un « partenariat bilatéral et transparent », l'opérateur qui sera chargé d'assurer l'assistance technique de l'ADER. En toute logique, c'est encore le GRET qui prépare le document, mais contre toute attente, il se présente un bureau d'études dont la candidature est finalement retenue, pour la raison que ses coûts sont moins élevés que celui de l'ONG, et que l'équipe qu'il propose est composée, en plus d'ingénieurs français, d'un socio-économiste mauritanien. Le GRET doit donc abandonner la partie et renoncer à poursuivre ses expériences d'électrification rurale en Mauritanie.

20. Cf. Le titre de chapitre « Aléas institutionnels et procédures du système d'aide : deux dimensions trop souvent sous-estimées des projets de développement », in Matthieusent S., Carlier R., Lavigne Delville P., « Alizés électrique (1995-2000). Histoire et enjeux d'une tentative avortée de construction d'un service durable d'électrification rurale en Mauritanie », p. 63.

Derrière le miroir des mots

Les ONG n'ont pas de fonds propres. Pour pouvoir subsister d'abord, puis penser et finalement agir, elles doivent obtenir des financements, et pour ce faire, s'inscrire dans des politiques. Avant d'être économique, le rapport construit par une ONG avec un « bailleur de fonds », quel qu'il soit, est donc politique. Chacun a besoin de l'autre, mais pour que l'échange ait lieu – et que les fonds soient alloués – le demandeur n'a pas d'autre issue que d'entrer dans les vues du pourvoyeur et de lui proposer de réaliser des objectifs dont l'énoncé soit recevable, si ce n'est convaincant. Du fait des constats d'échec récurrents, ainsi que du rapport de concurrence que les bailleurs entretiennent entre les opérateurs, chacun s'évertue à produire un discours décalé, destiné à persuader qu'il va réussir là où les autres vont échouer – ou ont échoué. Ce décalage permanent – même s'il est très léger – provoque une évolution des modèles de pensée et d'action dont l'histoire est scandée de temps forts, aisément repérables dans la transformation des énoncés. Le plus souvent, c'est au sein des institutions pourvoyeuses, financées par les États des pays dominants, que certains individus, nommés « experts » et jugés talentueux, imposent un nouveau concept ou plutôt un nouveau mot. Mais il arrive également que d'autres professionnels du « développement », voire des chercheurs, séduisent les organisations internationales en mal de « solutions » par l'élaboration d'une terminologie novatrice issue de l'analyse de l'échec des modèles précédents. D'autres instances de l'action politique, comme les mouvements écologistes, par exemple, ou les défenseurs des « droits de l'homme », peuvent parallèlement agir sur les représentations et favoriser la construction d'une vision alternative des objectifs ou des méthodes du « développement » qui influe sur les politiques, et dont la posture critique est également marquée par un vocabulaire. Mais, dans l'ensemble, tous ceux qui parviennent à obtenir des fonds pour engager des actions concrètes sont largement soumis à ce qu'il est « de bon ton » de croire ou de prétendre au lieu et temps de la transaction.

Du côté de ceux qui reçoivent la manne, qu'ils soient États « sous-développés » – donc des institutions (groupes d'individus) – ou simples particuliers (« partenaires » privés ou publics, « bénéficiaires », etc.), la soumission est plus absolue encore et rares sont les situations permettant à un autre langage de prendre le dessus. L'adhésion à ces discours, c'est-à-dire aux grilles de lecture des phénomènes qui les sous-tendent, est l'indispensable prémisses à l'entrée dans la configuration, qu'il s'agisse d'octroyer des fonds, d'en recevoir, de les distribuer ou de les dépenser. Chacun participe de ce fait à enfermer la pensée dans des schémas d'interprétation, ou même de jugement, dont l'usage généralisé d'Internet accentue considérablement le caractère inflationniste en même temps qu'il en généralise la diffusion. Le rapport de développement est soutenu par la production d'un discours idéologique tout-puissant, car il est reproduit à tous les moments des négociations par des individus rattachés à des institutions dont les positionnements dans la structure générale sont étroitement interdépendants, tout en étant fondamentalement inégaux.

Dans ces conditions, on comprend que personne ne puisse construire un point de vue distancié, ni remettre véritablement en question les représentations consensuelles, et *a fortiori* les pratiques. Pourtant, dans ce concert à une voix, le personnel

du GRET tente chaque fois de se démarquer, se présentant comme un précurseur, innovateur, et penseur du « développement ». Parallèlement à ses interventions sur le terrain, le personnel de cette ONG consacre une part non négligeable de son temps à la recherche, et en particulier à l'approche auto-réflexive de ses propres interventions, dite « travail de capitalisation ». Cette orientation est largement affichée par une prise de parole des responsables du GRET aux principaux moments et lieux de la production du discours sur le « développement » (rencontres de bailleurs ou d'opérateurs, associations d'ONG, forum d'alter mondialistes, séminaires de recherche de l'université etc.), par l'édition d'ouvrages, la publication d'articles, et par la diffusion sur Internet de documents à l'intention du public le plus large. Néanmoins, la dépendance est toujours là, et la diversité recherchée dans les positionnements ou les types de partenariat n'y change rien, puisqu'elle est structurelle. Ainsi les productions discursives de la direction « scientifique » du GRET restent-elles très largement inscrites dans la mouvance dominante.

Le premier diktat de cette mouvance dominante est une logique de « projet ». Il s'agit d'aller dans un pays « sous-développé » – ou d'y être à demeure comme c'est le cas du personnel dit « expatrié » des agences des bailleurs de fonds, des organismes de coopération et des grandes ONG internationales –, et « d'identifier des projets ». Cette phase initiale toujours recommencée du processus est intéressante à analyser. On y voit tout d'abord l'énonciation explicite ou implicite d'une volonté politique : celle d'une forme d'ingérence d'un État dans les affaires intérieures d'un autre État, généralement nommée « Aide ». Cette volonté d'ingérence est officiellement légitimée par une appréciation de différence de « développement » entre les pays, les uns étant « développés » et les autres « sous-développés », les « références » en matière de « développement » étant pensées et comptabilisées selon les vues des « développés », cela va sans dire. « Identifier un projet » consiste à parcourir le champ social pour y repérer « quelque chose » qui pourrait donner lieu, dans le court terme, à un « don », c'est-à-dire une dépense d'argent. Outre l'argent dépensé en salaires ou honoraires pour mobiliser un personnel important, la préoccupation première des services chargés par les États de concrétiser sur le terrain le rapport politique nommé « Aide » se présente donc souvent sous la forme d'un impératif de « décaissement ».

En revanche, et comme l'affirme leur posture « d'organisations non-gouvernementales à but non lucratif », le point de vue des ONG ne repose pas sur une volonté politique d'ingérence mais ressort d'une « vocation » dont les motifs profonds sont notablement différents, même s'il s'agit aussi de s'immiscer dans les affaires d'autrui. C'est ici la relation à « l'Autre » dont il est principalement question. L'Autre anciennement colonisé dont on se sent responsable, l'Autre « pauvre », affamé, ignorant que l'on se doit de secourir et instruire, l'Autre injustement dominé et exploité dont on se montre solidaire, l'Autre civilisation dont les images fascinent, l'Autre différent par ses coutumes ou par la couleur de sa peau, que l'on souhaite rencontrer, connaître, pour qui l'on voudrait pouvoir faire « quelque chose » ou avec lequel, et donc ensemble, on voudrait pouvoir bâtir un monde meilleur. La volonté laisse la place au désir – un désir lui aussi forcément ambigu –, légitimé par des

« compétences » scientifiques, techniques, etc. et bien sûr des « moyens », dont l'Autre est cruellement démuné, et qu'on va trouver à sa place grâce à un savoir-faire, un positionnement, et une maîtrise avérée des « procédures ».

Cette posture du désir dont les médias se font largement l'écho, et qui seule permet aux instances politiques de légitimer leur volonté d'ingérence aux yeux de l'opinion publique, alimente une importante production de discours auxquels la plupart des gens adhèrent. Le désir « d'aider » s'affirme à travers un langage propice à la création de lieux communs, donc d'un mi-lieu où les individus situés à l'intérieur du rapport de développement peuvent se retrouver. La communication entre les personnes travaillant à « aider », quel que soit leur organisme de rattachement, s'établit alors à partir d'une connivence effective ou supposée qui transcende les positionnements et entremêle désir et volonté, don et gain, morale et politique.

Pour que l'intervention puisse avoir lieu, les ONG ou tout autre « opérateur » se mettent en rapport, sur ce terrain de la connivence, avec les bailleurs, et de leur côté les bailleurs se mettent en relation avec des opérateurs qui vont concrétiser pour eux le rapport d'ingérence, à la condition que le modèle de « développement » proposé s'accorde avec les représentations dominantes. Le « projet Alizés-Électrique », à l'instar de la plupart des « projets », s'inscrit dans ce mécanisme. Il est né de la rencontre entre un désir sans argent et une volonté politique d'ingérence indirecte et pour cela pourvoyeuse d'argent. Cette rencontre n'est pas le fruit du hasard, elle s'est construite à partir de l'existence pour les premiers de l'objet du désir (la société mauritanienne), et pour les seconds d'une force politique à « réguler » (l'État mauritanien), comportant un « foyer à risque » (les « pauvres »), dans un contexte d'engouement pour les « énergies renouvelables ».

D'autres éléments seraient à prendre en compte dans une analyse plus approfondie des interdépendances économiques et politiques qui ont favorisé cette rencontre. On pourrait évoquer, d'un côté, l'enjeu de l'implantation du GRET en Mauritanie par l'étude des stratégies de positionnements institutionnel et géographique de cette ONG, des liens développés dans ce pays anciennement colonisé par la France par des Français particuliers (l'équipe en place à l'époque) avec des Mauritaniens particuliers (comme le directeur de l'Énergie), dont certains ont pu jouer un rôle de « courtier »²¹ en saisissant l'opportunité de ce désir, de l'ancrage social acquis lors d'un « projet » précédent, des expériences techniques ; ou encore des oppositions structurelles ou personnelles, de la personnalité de tel ou tel, de l'existence d'un conflit adjacent, sans oublier les perspectives financières etc. De l'autre, on ne pourrait éviter la question des rapports entre les États et leur évolution, ni faire abstraction du fait que le rapport de développement est inscrit dans une histoire dont le rapport colonial est un moment prégnant. Le processus d'expansion coloniale s'était construit dans la logique d'une rivalité interne des États européens, or aujourd'hui les forces rivales sont toujours là, recomposées depuis la fin de la guerre froide autour du pôle américain dont la volonté d'intervention dans les

21. Au sens où le définissent Thomas Bierschenk, Jean-Pierre Chauveau et Jean-Pierre Olivier de Sardan, voir bibliographie ci-dessous.

anciennes colonies européennes est une nouvelle « donne » de la configuration politique mondiale. Si la violence est relativement socialisée dans les rapports entre les pays « développés », cette compétition latente est omniprésente dans les relations entre les hommes. Elle l'est directement, entre les Européens « expatriés » ; elle l'est indirectement dans les relations établies par ces différents personnels avec les « nationaux » qui observent en permanence l'évolution interne du rapport de forces international qui se manifeste ainsi sur leur territoire, dans l'objectif, sinon d'en tirer profit, du moins de ne pas en être les dupes. On voit, à travers cette évocation non exhaustive des facteurs d'interdépendance, combien le nouage du rapport de développement, lors de cette première phase qu'est « l'identification des projets », est porteur de contradictions.

Chacun voyant midi à sa porte, ceux qui s'en vont ainsi en ordre dispersé « identifier des projets » transfèrent sur la société d'accueil leurs propres modes de vie et de faire, et n'ont pas grand mal à repérer rapidement des différences qu'ils interprètent comme des « manques » et qu'ils vont nommer « besoins », privilégiant dans leurs discours celui qui leur paraît présenter un caractère d'urgence au plan des « droits de l'homme », ou dont la mise en exergue ressort de « l'évidence » en regard des modèles dominants (du « progrès », de la « démocratie », de la « modernité », etc.). Ils choisissent ensuite parmi ces « besoins » celui qu'ils imaginent pouvoir aisément combler et, s'il s'agit d'une ONG, celui pour lequel elle pense pouvoir trouver une « opportunité de financement », puisque « l'Aide » a engendré un marché sur lequel les partenaires potentiels se cherchent en permanence. Puis sont élaborés les premiers schémas techniques d'une intervention qui viendra combler ces manques ou satisfaire ces besoins, envisage les grandes lignes d'un programme d'action et, bien sûr, un budget prévisionnel.

Dans le même temps, les responsables du « projet » en gestation travaillent à faire prendre conscience aux intéressés – ou à leurs seuls représentants – l'insupportable de ce manque, et se présentent comme ceux qui pourront leur apporter, par solidarité, ce dont ils ont assurément besoin. Cette phase de « sensibilisation » est indispensable, car pour que l'ingérence n'en soit pas une, il faut avoir suscité une volonté complémentaire, obtenir des gens concernés ou de leurs porte-parole qu'ils énoncent clairement ce qui doit s'exprimer sous la forme d'une « demande d'intervention », ou « d'Aide », dans tel ou tel domaine que l'on aura ainsi « identifié », seul ou de concert. « On » est en effet le pronom personnel qui convient, car le système d'interdépendances à l'œuvre dans le rapport de développement fait que tout le monde est légitime en matière de proposition comme de demande « d'Aide » : « l'identification des projets », majoritairement faite par les étrangers, peut être suggérée par des locaux, institutions ou simples particuliers²². Depuis quelques années, et par un phénomène en retour, les bailleurs de fonds disent « crouler » sous les demandes, qu'elles émanent directement de la société du lieu et des instances de l'État ou qu'elles soient relayées par des ONG nationales ou inter-

22. J'ai croisé l'exemple d'un particulier qui avait obtenu des fonds de la Coopération Française pour construire une auberge de luxe sur la route de Rosso sous prétexte « d'aide au développement » du tourisme...

nationales. Par ailleurs, l'enquête a montré que souvent ces « demandes d'Aide » – du moins celles auxquelles les bailleurs se proposent de répondre favorablement – sont pour finir rédigées par le personnel « expatrié » des agences ou des ONG, dans un autre implicite signifiant que c'est bien le premier acte de cette « Aide » que de se substituer à ceux « qui ne savent pas » pour formuler la demande à leur place...

Du côté du personnel des grandes Agences comme de celui des opérateurs, on conçoit ainsi des « projets » à partir d'un travail d'émergence de « demandes » fondé sur un imaginaire de l'Autre et de ses manques, puis sur la recherche de « solutions » techniques, puisque le « développement » est associé à la « modernité », et la modernité au « progrès technique ». On peut émettre l'hypothèse que l'ambiguïté sémantique du mot « projet » est induite par l'ambiguïté inhérente à la notion « d'Aide » et au rapport qui la sous-tend. Pour qu'elle puisse être proposée par les uns et acceptée par les autres alors que la mémoire du rapport colonial hante tous les esprits, l'ingérence s'énonce sous la forme d'une intervention ponctuelle, gage de son intention généreuse. L'aspect temporaire et localisé des « projets » découle aussi de la nature du rapport établi parallèlement entre les bailleurs et les opérateurs, car il permet au pourvoyeur de garder le contrôle de l'ingérence, tout en déléguant à l'opérateur, avec l'autonomie d'action, la responsabilité des « résultats ».

La question du temps mériterait également d'être approfondie par l'étude comparative des différents rythmes sociaux coexistant dans la configuration d'ensemble. En Mauritanie, le fait est particulièrement sensible. Tout d'abord est installé en permanence dans le pays un personnel « expatrié » chargé de maintenir le contact direct avec la société du lieu et ses représentants. Mais cette proximité physique est compensée par une prise de distance sociale et surtout psychologique. Chaque communauté étrangère vit selon ses propres rythmes, voire dans ses propres quartiers. La présence est permanente mais les personnes ne restent jamais. Chacun vient occuper un « poste » pour quelques années, et puis s'en va. Cette présence est également allégée, au plan politique, par le fait que les « postes » occupés sont ingrats car très peu investis de pouvoir décisionnaire. Les décisions se prennent ailleurs, « au siège », c'est-à-dire au centre des institutions de l'État du pays pourvoyeur. Point de contact avec « l'Autre », ce personnel doit assumer à la fois un rôle de façade et de tampon entre les forces politiques dont le principe de fonctionnement semble l'évitement. Parallèlement, des rencontres entre les véritables ordonnateurs sont organisées. Encore plus protocolaires, elles s'accompagnent d'une autorépression importante des individus essentiellement préoccupés d'interpréter les signes qui accompagnent les entretiens et inquiets de commettre un « impair », ce qui ne facilite pas la liberté des échanges. Les « experts », dont l'avis pèse de plus en plus lourd dans les décisions, effectuent eux aussi des missions-éclair qui obligent leurs interlocuteurs à se plier à leurs rythmes – autre manifestation du rapport de force –, et ne laisse aucune part au hasard – ni à la chance. Ce faisant, le caractère d'ingérence inhérent à « l'Aide » reste discret : les « missionnaires » internationaux croisent les hommes d'affaire dans les halls des grands hôtels, ils vont et viennent rapidement, voyageant d'un bout à l'autre du monde dans des conditions confortables

et coûteuses ou tout est soigneusement organisé à l'identique pour adoucir la sensation de dépaysement. Le rapport de développement est ainsi marqué par le paradoxe de la présence physique continue de personnes relativement peu « dangereuses » car structurellement bridées par leurs institutions de rattachement, qui vivent pour beaucoup en famille et entre eux, reproduisant leur rapport à l'espace et au temps dans le pays dont ils sont les hôtes ; et d'une absence physique des individus dotés des responsabilités propres à l'exercice du pouvoir, vivant dans un autre espace/temps porteur d'une abstraction encore plus radicale. À cela s'ajoute la complexité des « procédures » que l'on peut assouplir ou au contraire renforcer en fonction des besoins, en se réservant l'avantage de la non-responsabilité, de la neutralité ou même de l'anonymat.

Un « vice de forme » dans l'usage du mot « projet » est révélateur du vide sémantique qui d'un côté neutralise les significations, mais se révèle de l'autre propice à toutes les projections²³ : « Le Projet » est une entité en soi, un interlocuteur abstrait, quelque chose et quelqu'un en même temps. En Mauritanie, les villageois racontant les péripéties passées et à venir de l'électrification rurale disaient : « Le Projet est venu, Il a dit ceci, Il a fait cela, Il a réparé l'éolienne, Il a promis qu'Il reviendrait changer les batteries, mais Il n'est pas revenu, on va attendre qu'Il repasse, on attend Le Projet... » Que soient ainsi évoqués telle personne du GRET, telle autre de la structure qui l'a remplacé, un Français ou un Mauritanien, des anciens ou des nouveaux, des techniciens qui se sont déplacés, un expert qui est venu s'enquérir pour « évaluer », c'était toujours « Le Projet ». « Le Projet » serait-il ce héros qui, comme Ulysse, a crevé l'œil du cyclope et s'en est allé, moqueur, en disant qu'il s'appelait : « Personne » ?

Un autre glissement sémantique manifeste l'évolution croissante de cette tendance au déni du rapport social : « L'Aide » est remplacée dans les discours par « la lutte contre la pauvreté ». Plus personne n'aide personne, voilà au contraire les hommes indistinctement réunis dans la lutte contre un fléau qui s'est abattu sur eux comme s'il leur était extérieur : la pauvreté. Et dans le même temps, « décentralisation » devient le maître mot de la terminologie, l'impératif catégorique de l'organisation de cette grande lutte collective. La « décentralisation », qui n'en est pas une lorsqu'il n'y a rien de préexistant à « décentraliser », est un autre registre de l'ingérence. Elle consiste à introduire un hiatus fonctionnel entre l'État et les citoyens par des financements d'équipements conditionnés par l'instauration parallèle d'un cadre autonome de « gestion ».

Parodiant le style discursif de l'abondante littérature des auteurs du « développement », on pourrait appeler « kit technico-gestionnaire » l'outil que les uns et les autres prônent (produisent, vendent et achètent) comme la clé du « développement durable ». Depuis la fin des années 1980, il est en effet généralement admis que si les tentatives de « développement » ont jusque-là échoué, c'est parce que l'Autre n'a pas su « s'approprier » les technologies, entretenir le matériel, assurer son « fonctionnement », sa « maintenance » et les coûts de son « renouvellement ». L'expérience aurait montré que le « sous-développement » ne serait donc pas seulement une affaire de progrès

23. On retrouve cet usage sous la plume de F. Billaud et A. Piveteau du CNRS-IRD cités ci-dessus dans l'introduction.

technique ou de redistribution des richesses, mais d'organisation sociale (partant d'organisation politique). Dans la perspective de la « bonne gouvernance », l'Autre « sous-développé » est représenté comme manquant, en plus de savoir-faire technique, de compétences organisationnelles. « Il faut » – expression consacrée dans les rapports d'expertise –, non seulement qu'il « apprenne » à se servir des machines, ou plutôt qu'on lui apprenne – et là on se reproche d'avoir commis l'erreur de ne pas l'avoir suffisamment « formé » –, mais également qu'il se plie comme tout le monde – « globalisation » oblige – à des règles de « gestion ». « Alizés-Électrique » s'inscrit ainsi dans une évolution des politiques de « développement » qui privilégie le financement dans les pays « à risques » de « services marchands » non-centralisés qui désorientent les forces sociales et que légitime un discours sur la mal-organisation des « pauvres ». Mais les « pauvres » résistent.

Malgré la générosité des intentions qu'elles affichent, les ONG participent à reproduire le rapport d'ingérence politique qui conditionne leurs moyens d'existence. Si le personnel « expatrié » n'est pas toujours conscient de la portée de ses interventions, c'est parce qu'il refoule l'information. Elle est pourtant bien là : quand on revisite l'expérience de l'équipe du GRET en Mauritanie, force est de constater qu'elle recèle l'intention de concrétiser un modèle d'organisation sociale porteur d'un fantasme d'ingérence on ne peut plus explicite. Or aucun des documents produits ultérieurement par le GRET pour analyser ce qui est ressenti comme un double échec (l'électrification par éolienne et la perte de l'appel d'offre) ne pointe le fait : il ne vient à l'idée de personne de remettre en question le principe de l'ingérence, ni surtout d'analyser ses formes et ses effets. Bien au contraire, le désir d'imposer « l'équité » est partout réaffirmé, tandis que l'effort d'autocritique reste cantonné dans la recherche d'erreurs dans les prévisions ou les estimations. Certes, les auteurs font état de résistances (du bailleur de fonds, des autorités nationales ou locales, plus rarement des « bénéficiaires »), mais la plupart les interprètent en termes « d'obstacles » – voire « d'aléas » – sans les associer à l'existence sous-jacente d'un rapport de force général ni à ses effets sur les rapports de forces particuliers. Du fait de l'impensé de sa position, en tant qu'ONG, dans le rapport de développement, le personnel du GRET reste trop impliqué – non pas tant dans l'action que dans les rapports – pour pouvoir prendre un point de vue distancié. À quelques exceptions près²⁴, l'approche réflexive reste donc largement ego-centrée. Si l'image du GRET apparaît régulièrement corrigée, ou si le discours change, l'objectif, lui n'évolue guère. Il s'agit toujours d'introduire une technique et d'imposer un schéma de « gestion » des personnes, c'est-à-dire d'agir intentionnellement sur les rapports sociaux, et même d'influer sur les politiques locales²⁵.

24. Voir le remarquable travail de R. Carlier [1999].

25. « Oui, l'action du GRET est politique dans la mesure où le développement se pose comme une question de régulation et de redistribution. En ce qui concerne le rapport aux sociétés locales, il est vrai que nous avons du pouvoir, puisque notre travail en faveur du développement touche à une redistribution entre acteurs sociaux et à la modification des partages de pouvoir (à travers notamment la promotion de politiques publiques) ». Serge Allou, in « L'aide humanitaire : un autre colonialisme ? », compte rendu de la conférence du 10 mars 2003, doc. Internet.

L'échec d'un grand nombre de « projets » relatifs aux services de base, tant sur le plan technique que sur le plan de la « gestion », ne devrait-il pas conduire ceux qui disposent directement ou indirectement du pouvoir de l'argent à remettre en cause le principe de la conception unilatérale de leurs modes d'intervention et de leurs « schémas », et à œuvrer au « développement » de la qualité des rapports – économiques, sociaux, et politiques – par lesquels s'expriment les interdépendances, plutôt que céder au mythe de l'Occident civilisateur ?

BIBLIOGRAPHIE

Documents internes

- ARNAUD L. [avril 1997], « Rapport d'activité de la phase pilote du programme Alizés Électrique. Proposition pour une phase de diffusion », GRET.
- ARNAUD L. [janvier 1998], « Rapport final de la phase pilote du programme Alizés Électrique », GRET.
- CARATINI S. [décembre 2001], « Projet ALER Volet "Kits solaires", Note de synthèse », Paris, AFD.
- CARATINI S. [mars 2002], « Projet ALER, Volet "kits solaires", Mauritanie, Rapport de synthèse », Paris, AFD, document interne.
- « Convention entre le Ministère de l'Hydraulique et de l'Énergie et l'ADER » [mai 2000], Nouakchott.
- « Guide d'opération pour le volet "kits solaires" [juillet 2001], version finale », ADER-IED.
- GUNNING J.W. [novembre 2004], « Why Give Aid ? », Paper for the 2nd AFD-EUDN *Conference Development Aid : Why and How ?*, Paris.
- « Manuel de Procédures » de l'ADER [septembre 1999], Nouakchott.
- MATHIEUSSENT S., CARLIER R., « Alizés électrique (1995-2000). Histoire et enjeux d'une tentative avortée de construction d'un service durable d'électrification rurale en Mauritanie », GRET, rapport interne.
- PIVETEAU A., BILLAUD F. [octobre 1999], Évaluation d'opérations d'électrification rurale décentralisée menées par des ONG, analyse conduite sur la base de la documentation interne fournie par les ONGs, UMR Regards CNRS-IRD, Bordeaux.
- « Projet ALER (CMR1102) Volet Kits solaires. Compte rendu « *verbatim* » de la réunion du 08/11/01 », Paris, AFD, GOG/T1/ASK, 15 novembre 2001.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., ELHADJI DAGOBI A. [mai 2000], « La gestion des points d'eau dans le secteur de l'hydraulique villageoise au Niger », Rapport provisoire.

Documents en ligne

- ADLER-NISSEN R., MAKAREMI C. [2003], « L'aide humanitaire : un autre colonialisme ? Compte rendu de la conférence du 10 mars 2003 », <http://www.anthropo.umontreal.ca/varia/acrobat/colonialisme.doc>.
- « Alizés Électrique en Mauritanie (1994-1997) », www.alizes-eole.com/mauritanie/electric_rim.htm.

- ALLOU S. [2002], « Un projet pour le GRET. Enjeux politiques et axes stratégiques », GRET, mars 2002, www.gret.org/presentation/ped/proj_stat.pdf.
- ALLOU S. [1998], « La nouvelle donne des services publics marchands. Débat à partir des projets Gret en Mauritanie, Séminaire Développement institutionnel », *Coopérer aujourd'hui*, n° 2, 14 mai 1998, www.gret.org/ressource/doc_scienc1/pdf/doc2.pdf.
- BONFILS S., « Séminaire international d'accès à l'énergie et lutte contre la pauvreté », IDPF, www.iepf.org/docs_prog04/pol_energ04/charge_appel_ouagadougou.pdf.
- BROUTIN C. [2000], *Coopérer aujourd'hui* n° 14. « Concurrence demande d'appui et désir d'indépendance. Le partenariat Gret/Tenmiya (Mauritanie) », avril 2000, www.gret.org/ressource/doc_scienc1/pdf/doc14.pdf
- CANET R. [2004], « Qu'est-ce que la gouvernance ? » Conférence de la chaire MCD, mars 2004, www.chairemcd.ca/publications/conférences/carnet-mars-204.pdf.
- COHEN S. [2003], « Les ONG sont-elles altermondialistes ? », déc. 2003, www.ceri-sciences-po.com/archive/march04/artsc.pdf.
- COHEN S. [2003], « ONG, Alter mondialistes et société civile internationale », Colloque « Les mobilisations altermondialistes », 3-5 décembre 2003, www.afsp.msh-paris.fr/activite/groupe/germm/colloquemm03txt/germm03cohen.pdf.
- Colloque international « ONG : nouveaux débats, nouveaux chantiers », 23 et 24 septembre 2004, www.coordinationssud.org/IMG/doc/dossier_colloque.
- « Des éoliennes porteuses d'électricité dans les villages. Décentralisation de l'énergie éolienne », PNUD, www.undp.mr/projets/eolienne-tiguint.html.
- « Greater involvement in decision-making processes leads to greater potential for effective, sustainable and equitable development », UNDP, www.undp.org/governance/decentralization.html.
- JACQUET P. [2002], « Biens publics mondiaux et aide publique au développement », 10 avril 2002, www.hcci.gouv.fr/travail/audition/audjacquet.html.
- ISLA A., BARON C., « Développement durable et gouvernance ; quelles valeurs communes pour un modèle d'accessibilité à l'eau potable dans les villes d'Afrique Subsaharienne ? », IEPF, www.francophonie-durable.org/documents/colloque-ouaga-a5.Isla.pdf.
- « La coopération française au développement, une refondation. Mémoire de la France au CAD », 08/10/2004, www.France.diplomatie.gouv.fr/cooperation/developpe/memorandum.
- « La gouvernance en microfinance », www.agridoc.com/fichestechniques_gret/services/gouvernance.pdf.
- « L'avenir de la coopération ACP-UE face au dysfonctionnement des États : une perspective africaine », ISEM, Texte intégral du Document de réflexion ECDPM, n° 1, février 1999, www.ecdpm.org/Web_ECDPM/Web/content.
- « Le Gret, un organisme de développement », www.gret.org/presentation/index.html.
- « Mediaterrre International : Appel de Ouagadougou et Charte de l'accès à l'énergie pour le développement », www.mediaterrre.org/international/gen.php3/2004/07/31/918.html.
- MORIN E., « De Monterrey à Johannesburg : quel développement ? », www.planetecologie.org/JOBOURG/Français/transversales/morin.html.
- PERRAULT S., JACQUES G. [2004], « Mouvements sociaux et groupes d'intérêts économiques : la mondialisation politique selon les acteurs de la société civile mondiale », Conférences de la chaire MCD, avril 2004, www.chaire-mdc.ca/publications/conferences/perrault_et_jacques_14_avril_2004.pdf.
- PERRIN E.-R., Note de lecture : « Pour les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités ». Mené sous l'égide du GRET et de l'IRD avec le soutien du ministère des Affaires Étrangères, www.hcci.gouv.fr/lecture/note/n1057.html.
- « Profils des compétences dans les métiers du développement », Projet collectif, cycle du diplôme IEP de Paris 2002-2003, www.sciences-po.fr/avenir/evenements_forum/2003/metiers_dev.pdf.

Traverses, revue en ligne du GRET, www.gret.org/ressource/tout_traverses.asp.

Articles

- ARON H. [1989], « Une dysfonction majeure : l'enseignement en coopération », in Carmel Camilleri-Margalit COHEN-EMERIQUE M. (dir.) [1989], *Choc de cultures : concepts et enjeux pratiques de l'interculturel*, Paris, L'Harmattan.
- CARLIER R. [avril 2001], « Nassim rêvée, Nasim réelle. Confrontation de représentations autour d'une mutuelle de maintenance d'éoliennes en Mauritanie », *Traverses*, n° 9, (diffusée également en ligne, et daté mai 1999).
- COING H. [1996], « Monopole de service public ? Questions à partir de l'Amérique Latine », in « Analyse critique de la "décentralisation" », *Flux*, n° 25, juillet-sept., p. 15-27.
- EMY P. [1972], « Lettre à un coopérant », *Projet*, n° 68, p. 906-920.
- LEROY D. [1997], « Gouvernance et décentralisation ou le dilemme de la légitimité dans la réforme de l'État africain de la fin du XX^e siècle », in GEMDEV (dir.), *Les avatars de l'État en Afrique*, Paris, Karthala, p. 153-160.
- MARAIS DU B. [1999], « Les attraits d'un modèle indéfendable ? », *Réalités Industrielles, Annales des Mines*, août, p. 6-11.
- MAUSS M. [1923-1924], « Essai sur le don – Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *Année Sociologique*, seconde série, t. I.
- WARNIER J.-P. [1994], « Développement : entre le doute et la prévision », *Annales des Mines*, décembre, p. 57-68.

Ouvrages

- Afrique Contemporaine* [2003], dossier « États-Unis, Grande-Bretagne et Afrique », n° 207, AFD.
- ALIOUNE SALL THABO MBEKI [2004], *Afrique 2025. Quels futurs possibles pour l'Afrique au sud du Sahara ?*, Paris, Khartala.
- BARTOLI H. [1999], *Repenser le développement*, Paris, Économica/UNESCO.
- BERDOULAY V., SOUBEYRAN O. [2000], *Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur l'aménagement*, Paris, L'Harmattan.
- BIERSCHENK Th., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN J.-P. [2000], *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris/Mayence, Kharthala/APAD.
- CARATINI S. [2004], *Les non-dits de l'anthropologie*, Paris, PUF.
- D'IRIBARNE P., HENRY A., SEGAL J.-P., CHEVRIER S., GLOBOKAR T. [1998], *Culture et mondialisation. Gérer par-delà les frontières*, Paris, Le Seuil.
- DUVIGNAUD J. [2001], *Le prix des choses sans prix*, Paris, Actes Sud.
- ELIAS N. [1969], *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Levy.
- ELIAS N. [1983], *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard.
- GODELIER M. [2002], *L'Énigme du don*, Paris, Flammarion-champs.
- HENRY A., TCHENTE G.H., GUILLERME-DIEUMEGARD P. [1991], *Tontines et banques au Cameroun. Les principes de la Société des amis*, Paris, Khartala.
- HENRY C. [1998], *Concurrence et services publics dans l'Union européenne*, Paris, PUF.
- Odeyé-Finzi M., Berot-Inard T. [1996], *Des machines pour les autres. Vingt ans de technologies appropriées : expériences, malentendus, rencontres*, Paris, Librairie FPH.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. [1995], *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, APAD-Khartala.

Sigles

AFD : Agence Française pour le Développement.

ADER : Agence du Développement de l'Électrification Rurale.

APAUS : Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services de base.

CELED : Cellule d'Électrification Décentralisée.

FEM : Fond pour l'Environnement Mondial (GEF en anglais).

GEF : *Global Environment Facility* (FEM en français).

GRET : Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques.

IED : Innovation Énergie Développement.

ONG : Organisation Non Gouvernementale.

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.